

Contamination au tritium liée à l'activité de la société 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) : l'ASN encadre les opérations de dépollution

Paris, le 09 Novembre 2010

Communiqué de presse

L'ASN a été informée par le CEA le 3 novembre 2010 de la détection d'une contamination d'un travailleur de la société 2M Process, située dans le Val-de-Marne (94). Les premières investigations menées par le CEA ont montré qu'il s'agit d'une contamination au tritium, conséquence d'opérations réalisées sur un matériel réputé non-contaminé en provenance du site du CEA Valduc. Ce dernier a déclaré à l'ASND ^[1] l'événement, classé au niveau 2 de l'échelle INES qui en compte 7.

Le 4 novembre, l'ASN a demandé à l'IRSN de réaliser des diagnostics radiologiques des locaux de la société 2M Process, de recenser les personnes susceptibles d'avoir été contaminées et de réaliser les évaluations nécessaires à la reconstitution des doses reçues par ces personnes.

Il ressort des investigations menées que :

- six travailleurs de la société 2M Process ont été contaminés. Des expertises complémentaires sont en cours afin de déterminer plus précisément le niveau de ces contaminations. Cet événement a été déclaré à l'ASN par la société 2M Process au titre de la radioprotection ;
- cinq riverains de l'entreprise 2M Process ont fait l'objet d'analyses et présentent de légères traces de tritium, sans aucun enjeu sanitaire ;
- l'environnement immédiat de l'entreprise 2M Process présente une très faible contamination au tritium, notamment dans certains végétaux.

Par ailleurs, ce matériel en cause ayant transité par les locaux d'une autre entreprise située à Bondoufle dans l'Essonne (91), l'ASN a fait réaliser des mesures dont les résultats montrent que les locaux ne présentent aucune trace de tritium. Des analyses complémentaires sont en cours sur les végétaux.

L'ASN, en appui à la préfecture du Val-de-Marne, encadre et contrôle les opérations de dépollution du site de Saint-Maur-des-Fossés menées depuis le 8 novembre par le CEA.

L'ASN a également demandé à l'IRSN un avis sur la nécessité de définir un périmètre dans lequel un suivi des expositions à la radioactivité des riverains ainsi qu'une surveillance de l'environnement autour de la société 2M Process pourraient être organisés. Si nécessaire, l'ASN, en accord avec la préfecture du Val-de-Marne, demandera au CEA de prendre des mesures pour assurer cette surveillance environnementale.

Contact presse : Evangelia Petit, responsable des relations presse, tél 01 40 19 86 61 evangelia.petit@asn.fr

[1] ASND : Autorité de sûreté nucléaire de Défense. Elle est en charge du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection des installations intéressant la défense. Le CEA Valduc fait partie de ces installations.

Contamination au tritium : premiers résultats des investigations environnementales et sanitaires menées par l'IRSN sur le site de l'entreprise 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés

Note Info IRSN - 10/11/2010

A la demande de l'ASN, l'IRSN est intervenu à plusieurs reprises, depuis le 4 novembre 2010, sur le site de l'entreprise 2M Process, à Saint-Maur (94), suite à la découverte par le CEA, lors d'un contrôle de routine, d'une contamination anormale par du tritium chez un salarié de cette entreprise, prestataire du CEA de Valduc.

Cette contamination résulte de la présence, dans les locaux de l'entreprise, d'un dispositif expérimental comportant un tamis moléculaire provenant du site de Valduc et qui jusqu'alors était supposé, à tort, ne pas contenir de tritium.

Le tritium est un radionucléide de période radioactive 12 ans, très faiblement radiotoxique. Présent naturellement en permanence à l'état de trace dans l'environnement, il est produit artificiellement dans les réacteurs nucléaires. C'est un isotope de l'hydrogène. Comme ce dernier, il est donc extrêmement volatil. Il a aussi la faculté de se substituer aux atomes d'hydrogène stable entrant dans la composition de l'eau (eau liquide ou vapeur d'eau). De ce fait, il est facilement absorbé par les organismes vivants. En particulier sa présence dans les feuilles de végétaux, facilitée par la respiration foliaire et par la photosynthèse, constitue une signature quantifiable d'une contamination environnementale par du tritium.

Chez l'homme, le tritium absorbé se répartit dans l'ensemble des organes et tissus. Il s'élimine rapidement (la moitié en dix jours), notamment par la voie urinaire. La mesure du tritium présent dans les urines permet donc d'estimer les niveaux de dose résultant de l'exposition au tritium.

Au cours de ses interventions, l'IRSN a effectué :

- des prélèvements à l'intérieur des locaux de l'entreprise ;
- des prélèvements à l'extérieur de ces locaux, dans les locaux adjacents et dans la cour donnant accès à l'entreprise ;
- des prélèvements d'urine des salariés de l'entreprise 2M Process ainsi que, à leur demande, de certains occupants des habitations riveraines de cette cour.

Une synthèse des résultats obtenus entre le 4 et le 9 novembre 2010 est présentée dans la note d'information disponible ci-dessous.

» Télécharger la note d'information de l'IRSN « Synthèse des premiers résultats des investigations environnementales et sanitaires menées par l'IRSN sur le site de l'entreprise 2M Process à Saint-Maur- des-fossés (94) » (document pdf)